

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu ordinaire des sessions, vendredi le 15 décembre 2006 à 20h30.

Sont présents :

Son Honneur le Maire

André Nadeau

Messieurs les conseillers

Jean-Jacques Desjardins
Lawrence Nadler
Jean-Pierre Nepveu

Absence motivée

Joëlle Berdugo Adler
Ronald Kulisek
Roger Martel

Formant quorum.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour (Rés. 2006-12-267)
2. Prévisions budgétaires de la ville d'Estérel pour l'exercice financier 2007 (Rés. 2006-12-268)
3. Règlement numéro 2006-508 pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2007 (Rés. 2006-12-269)
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée (Rés. 2006-12-270)

Résolution no : 2006-12-267

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution no : 2006-12-268

2.0 Prévisions budgétaires de la ville d'Estérel 2007

ATTENDU que suite à l'adoption du projet de loi 55 la contribution pour les services policiers de la S.Q. seront facturés directement à la ville plutôt qu'à l'Agglomération;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de la ville s'élèvent à **2 352 037 \$** suite à ce changement;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la ville d'Estérel pour l'exercice financier 2007.

Résolution no : 2006-12-269

3.0 Adoption du règlement numéro 2006-508 pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2007.

ATTENDU le règlement joint en annexe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 17 novembre 2006.

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 2006-508

4.0 Période de questions

Résolution no : 2006-12-270

5.0 Levée de l'assemblée

Proposé par : Lawrence Nadler

Appuyé par : André Nadeau

IL EST RÉSOLU,

DE LEVER l'assemblée.

ANDRÉ NADEAU, MAIRE

FRÉDÉRIC PRESCOTT, DIRECTEUR GÉNÉRAL